



# RENAULT S.A.

## Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2026

### PROPOSITIONS DU SM-TE POUR LE VOTE DES SALARIÉS ACTIONNAIRES

Sections du SM-TE  
GROUPE RENAULT

N° 288 7 avril 2026

Le 30 avril, la société RENAULT SA tiendra son Assemblée Générale mixte annuelle. Nous invitons les salariés à prendre connaissance de la *Brochure de convocation* :

<https://assets.renaultgroup.com/uploads/2026/03/00.-Brochure-de-convocation.pdf>

Pour voter par correspondance, il faut faire parvenir au prestataire de vote UPTEVIA le formulaire reçu à votre domicile au plus tard le dimanche 27 avril 2025.

Pour voter par internet, connectez-vous au site <https://monepargne.ere.bnpparibas/>

Le site de vote sera accessible jusqu'au mardi 29 avril 2026 à 15 heures (heure de Paris)

Pour les deux modalités de vote, vous pouvez donner pouvoir à votre représentant SM-TE au Conseil de Surveillance du FCPE Renault France : « M. Xxxxxx XXXXXXX, SM-TE, 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES » (mentions à mettre sur le bulletin de vote à envoyer à UPTEVIA ou sur le site de vote. Ne pas envoyer votre bulletin de vote à Versailles). **Merci dans ce cas de l'en informer en lui écrivant à :**

[cs-fcpe.renault@travaillonsensemble.org](mailto:cs-fcpe.renault@travaillonsensemble.org)

Dans cette période lourde d'incertitudes, des salariés demandent au SM-TE ses préconisations pour le vote. Les voici :

N° des résolutions soumises à l'approbation de l'AG	Analyses et positions du SM-TE
1 et 2 : Approbation des comptes de l'exercice 2025.	Le SM-TE ne souhaite pas cautionner les choix financiers pris par l'entreprise → <b>Abstention.</b>
3 : Fixation du dividende 2026.	638 millions d'Euros affectés au dividende dont une partie pourrait être affectée à l'augmentation des salaires → <b>Vote Contre.</b>
4 et 5 : Rapport des commissaires aux comptes et approbation des conventions.	Le SM-TE ne souhaite pas cautionner les choix financiers pris par l'entreprise → <b>Abstention.</b>
6 à 9 : Nouveaux accords avec Nissan suite à la fin de l'alliance.	Ces ajustements nécessaires sont le résultat de la mauvaise gestion de l'alliance et ses impacts sur notre entreprise → <b>Abstention.</b>
10 : Ratification de la cooptation de M. Provost comme administrateur.	Comme d'habitude, les salariés sont mis devant le fait accompli → <b>Abstention.</b>
11 : Nomination de Mme Donsion comme administratrice indépendante.	Remplacement de M. Fleuriot → <b>Vote Pour.</b>
12 à 15 : Renouvellement des sociétés KPMG et Forvis Mazar, commissaires aux comptes pour 2026.	Sans douter de leurs compétences, les critères de reconduction de ces sociétés ne sont pas détaillés. A défaut d'informations suffisantes → <b>Abstention.</b>
16 : Approbation de la rémunération 2025 versés aux mandataires sociaux. Il est précisé que : « en cas de rejet de cette résolution par l'AG, le CA soumettra à l'approbation de la prochaine AG une politique de rémunération révisée tenant compte du vote des actionnaires »	C'est le travail qui crée la richesse et qui nourrit. Si le salarié ne nourrit pas l'entreprise par son travail, alors elle ne le nourrit pas en retour (ni le mandataire social, ni le directoire, ni l'actionnaire). L'entreprise ne se réduit pas à ses dirigeants, c'est l'ensemble de la communauté de travail. Les salaires sont laminés depuis trop longtemps au profit des actionnaires. → <b>Vote Contre.</b>

<b>17</b> : Approbation de la rémunération 2025 de M. Senard.	Difficile de percevoir l'impact des actions du Président de Renault, payé 450 000 € au titre de sa rémunération fixe → <b>Vote Contre.</b>
<b>18</b> : Approbation de la rémunération 2025 de M. De Meo.	2 Millions de salaires + primes, auxquels s'ajoutent 3 Millions de bonus en actions : vu le résultat de sa politique de démantèlement de l'entreprise, avant son départ inattendu → <b>Vote Contre.</b>
<b>19</b> : Approbation de la rémunération 2025 de M. Minto comme DG par intérim.	25 000 € pour deux semaines d'intérim → <b>Vote Contre.</b>
<b>20</b> : Approbation de la rémunération 2025 de M. Provost.	504 545 € de rémunération fixe (du 31 juillet au 31 décembre) sur 1 200 000 € + 398 590 € de part variable + 31250 actions pour 5 mois d'exercice, c'est moins que M. De Meo mais ça reste confortable → <b>Vote Contre.</b>
<b>21</b> : Approbation de la rémunération 2026 du président du conseil d'administration.	450 000 € en 2025 → <b>Vote Contre.</b>
<b>22</b> : Approbation de la rémunération 2026 du Directeur Général.	105 fois le salaire annuel médian (= 53 000 €) chez Renault en 2025 ! → <b>Vote Contre.</b>
<b>23</b> : Approbation de la rémunération 2026 des administrateurs.	Voir résolution 16 → <b>Vote Contre.</b>
<b>24 à 31</b> : Autorisation au conseil d'administration d'opérer sur les actions de la société.	L'achat ou émission d'actions a pour but principal de compléter la rémunération des dirigeants et accessoirement de pourvoir aux dotations d'actions dites « gratuites » aux salariés. Le SM-TE rappelle que la rémunération du travail, c'est le salaire → <b>Vote Contre.</b>
<b>32 et 33</b> : Modification des statuts sur la désignation des administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires en application de l'Ordonnance N°2024-934 du 15/10/2024 transposant une directive de l'Union Européenne pour : « un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes dans les CA ».	Rappelons que : « La rémunération des administrateurs représentant les salariés et des représentants des salariés actionnaires, est versée à leurs syndicats respectifs ». Ainsi, 1,5 million d'Euros en 2025 financent les confédérations syndicales ayant un administrateur au CA (CFE-CGC, CFTD, CGT, FO), sans qu'ils ne rendent compte aux salariés de leurs positions et votes. Cette modification des statuts en application d'une décision de l'Union Européenne aura pour conséquence de contourner le choix des électeurs par la nomination, parmi les suppléants présentés, d'un administrateur du sexe sous représenté. Le siège vacant sera pourvu par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au 1 <sup>er</sup> tour des élections des CSE. Le SM-TE s'oppose aux outils de soumission mondialistes. → <b>Vote Contre.</b>
<b>34</b> : Modification des statuts pour pouvoir consulter le conseil d'administration par écrit, y compris par voie électronique.	Le SM-TE est opposé au vote électronique. L'électeur ne doit pas être dépossédé de son droit de contrôle et de vérification du processus électoral et de décision au profit de prestataires et d'experts. → <b>Vote Contre.</b>
<b>35</b> : Modification des statuts pour mettre à jour le paragraphe A.	Mise à jour des statuts → <b>Vote Abstention.</b>
<b>36</b> : Pouvoir pour accomplir les formalités.	Mise en œuvre des décisions votées → <b>Vote Pour.</b>

## Rémunération des Dirigeants de Renault SA

Un certain nombre d'indicateurs déterminent la part variable de M. PROVOST. Ce sont tous des indicateurs objectifs et mesurables. Il n'y a pas d'indicateurs subjectifs qui ressemblent aux critères arbitraires de « comportement » auxquels sont soumis les salariés de Renault.

## Le syndicat SM-TE s'intéresse au Conseil d'Administration de Renault SA

Les salariés de Renault membres du SM-TE s'intéressent à son Conseil d'administration. Comme en 2016 et 2020, le SM-TE a présenté en 2024 une liste de candidats pour représenter les salariés au CA de Renault, parrainés par des salariés de l'entreprise. La liste « **Salarié(e)s & SM-TE Travaillons ensemble** » a obtenu **6,60 %** en collège « Autres salariés » et **14,03 %** en collège « Ingénieurs et Cadres » face à la liste commune CFE-CGC-FO-CFTD et à la liste CGT.

De même, le SM-TE a présenté des candidats au Conseil de Surveillance du FCPE Renault France. La liste « **Salarié(e)s actionnaires & SM-TE Travaillons ensemble** » a obtenu **12,49 %** des voix face à la liste commune CFTD-CFE-CGC-FO et la liste AASR, et obtenu pour la première fois un élu dans le Conseil de Surveillance du FCPE Renault France.

**Travaillons ensemble à reconstruire le syndicalisme dans le Groupe Renault**  
**Rejoignez le SM-TE pour renforcer son influence et ses possibilités d'actions**

Contact : 06.98.05.13.80 / [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) / [X @SyndicatSMTE](https://www.instagram.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : <https://travaillonsensemble.org> Cotisation annuelle de base 2026 : Emploi non Cadre : **48 €** - Emploi Cadre : **60 €**